

Document d'accompagnement à joindre au dossier de déclaration « loi sur l'eau »

Rubrique 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DECLARANT

Vous

Nom (ou raison sociale) : <input type="text"/>	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : <input type="text"/>
Prénom : <input type="text"/>	
Adresse : <input type="text"/>	
Code Postal : <input type="text"/>	N° SIRET : <input type="text"/>
Ville : <input type="text"/>	
Tél : <input type="text"/>	
Courriel : <input type="text"/>	

Ce document doit être joint au dossier de déclaration lorsque le projet concerne la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement :

2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration) .
---------	--

Une gestion durable des eaux pluviales permet l'amélioration de la qualité des cours d'eau et des nappes souterraines, la diminution de la fréquence et de l'impact d'inondations dues aux débordements de rivières, et la réduction du risque d'inondation lié au ruissellement pluvial.

Afin d'accompagner les porteurs de projet dans l'atteinte de ces objectifs, une brochure est à leur disposition sur le site internet de la DRIEE, qui expose les principes dont ils doivent tenir compte dans leurs projets et des étapes de réflexion :

[Télécharger la brochure "Bien gérer les eaux de pluie – Principes et pratiques en Ile-de-France"](#)

Dans le cas où vous remplissez d'autres documents similaires, votre projet relevant de plusieurs rubriques de la nomenclature « eau » au titre de la déclaration, vous pouvez ne compléter qu'une seule fois les champs identiques.

Attention, ce document est une aide à la constitution du dossier de déclaration « loi sur l'eau » et ne s'y substitue pas. Vous devez également veiller à vérifier que votre projet respecte les autres réglementations : Code de l'environnement, Code civil, Code de l'urbanisme, Code minier, Code rural, Code forestier...

En cochant cette case, je certifie que les informations du présent formulaire sont exactes. Je me tiens à la disposition des services de police de l'eau pour tout complément d'information ainsi que pour toute vérification ou contrôle ultérieurs.

Fait à , le

(signature)



II. INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET SOUMIS A DECLARATION

Votre projet

Où est situé le projet ?

Adresse du site :

Commune(s) et département(s) concerné(s)

Merci d'indiquer la page du dossier de déclaration où se trouve le plan de localisation du projet :

En quoi consiste le projet ?

Description succincte du projet global dans lequel s'inscrit le rejet d'eaux pluviales :

Superficie globale du terrain d'assiette du projet :

Surface de bassin versant intercepté par le projet (ha ou m²) :

NB : La surface à prendre en compte intègre la surface du projet **à laquelle s'ajoute** la surface du bassin versant naturel dont les eaux sont interceptées par le projet.

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Surface imperméabilisée (ha ou m ²)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Coefficient d'imperméabilisation (%)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

En quoi consiste le rejet d'eaux pluviales ?

Rejet dans les eaux superficielles (cours d'eau, étang, etc.)	<input type="checkbox"/>	Nom et code de la masse d'eau concernée par le rejet (consulter la carte CARMEN) : <input type="text"/>
Rejet dans un réseau d'assainissement	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'un réseau : unitaire <input type="checkbox"/> pluvial <input type="checkbox"/> Accord du gestionnaire de réseau : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Gestion des 10 premiers millimètres de pluie sans rejet au réseau	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Si non, justification : <input type="text"/>

Le projet génère-t-il par ailleurs un rejet d'eaux usées ? Vers quel exutoire ?

Est-il prévu une infiltration des eaux pluviales ?

oui non

Perméabilité des sols (m/s) :

Source de la donnée (exemple : test Porchet à 65cm de profondeur) :

Profondeur de la nappe ou distance du fond de l'ouvrage avec le toit de la nappe (m) :

Nature des ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus par le projet	
La gestion des eaux pluviales se fera-t-elle majoritairement (cocher une seule case) :	Avec des ouvrages à ciel ouvert ? <input type="checkbox"/> Avec des ouvrages enterrés ? <input type="checkbox"/>
Le projet prévoit-il :	Des ouvrages de pompage ? <input type="checkbox"/> Des ouvrages de traitement ? <input type="checkbox"/>
Pour quelle pluie de période de retour la plus importante le projet est-il dimensionné ? (exemple : T = 20ans)	Débit de fuite auquel est soumis le projet (l/s/ha) : <input type="text"/> Source (SAGE, PLU, autre ?) : <input type="text"/>
Dans le cas d'un dépassement de la capacité des ouvrages de gestion des eaux pluviales, les zones inondées suite au débordement des réseaux ont-elles été déterminées ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
En cas de report de gestion à la source sur des parcelles privées, des dispositions sont-elles prévues pour assurer l'entretien et la pérennité des ouvrages ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Mon projet est-il soumis :	oui	non	Où trouver l'information
- d'autres rubriques de la nomenclature « eau » que la 2.1.5.0 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consulter la nomenclature « eau »
Si oui, précisez la ou les rubrique(s) concernée(s) et à quel titre :			
<input type="text"/>			
- à la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE
Si oui, est-il soumis :			
à demande de cas/cas ? <input type="checkbox"/> à évaluation environnementale systématique ? <input type="checkbox"/>			

Mon projet est-il situé sur le périmètre : (joindre les cartes au dossier de déclaration)	oui	non	Où trouver l'information
- d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte CARMEN des SAGE franciliens
Si oui, précisez le(s) SAGE concerné(s) :			
<input type="text"/>			
- d'enveloppes d'alerte Zones humides ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte CARMEN des enveloppes d'alerte ZH
Si oui, précisez la classe de l'enveloppe d'alerte :			
Classe 1 <input type="checkbox"/> Classe 2 <input type="checkbox"/> Classe 3 <input type="checkbox"/> Classe 5 <input type="checkbox"/>			
- d'une zone Natura 2000 ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité »
- à proximité d'un site pollué ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
- d'un Plan de prévention des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Georisques - cocher "PPR" puis "PPR naturels - zonage"
Si oui, préciser lequel (inondation, mouvements de terrain...) :			
<input type="text"/>			
- à proximité d'un captage d'alimentation en eau potable ? Pour en savoir plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ecrire à l'ARS-Ile-de-France

III. PIÈCES QUI DOIVENT CONSTITUER LE DOSSIER DE DECLARATION

Votre dossier

Liste des pièces qui doivent constituer le dossier de déclaration (R.214-32 CE)		Page du dossier
Trois exemplaires papier du dossier de déclaration et une version numérique	<input type="checkbox"/>	
Nom et adresse du demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Emplacement sur lequel l'installation, l'ouvrage, les travaux ou l'activité doivent être réalisés	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Nature, consistance, volume et objet de l'ouvrage, de l'installation, des travaux ou de l'activité envisagés, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du Code de l'environnement, le dossier comporte une étude d'impact	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, le dossier comporte un document :		
- Indiquant les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en fonction des procédés mis en oeuvre, des modalités d'exécution des travaux ou de l'activité, du fonctionnement des ouvrages ou installations, de la nature, de l'origine et du volume des eaux utilisées ou affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Justifiant, le cas échéant, de la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de sa contribution à la réalisation des objectifs visés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Précisant s'il y a lieu les mesures correctives ou compensatoires envisagées	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
- Précisant les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives ainsi qu'un résumé non technique.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

Des outils et des guides sont consultables sur le site internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-aide-a-la-constitution-du-dossier-loi-sur-r1638.html>

IV. INFORMATIONS UTILES

Où déposer mon dossier « loi sur l'eau » ?	
Territoire de localisation du projet	Adresse du guichet de l'eau (ou "guichet IOTA")
Paris (75) Hauts-de-Seine (92) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94)	DRIEE-IF Service de police de l'eau Cellule Paris Proche Couronne 12 Cours Louis Lumière CS 70027 94307 VINCENNES Cedex
Seine-et-Marne (77)	Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne Pôle Police de l'eau 288 rue Georges Clemenceau BP 596 77005 Melun Cedex
Yvelines (78)	Direction Départementale des Territoires des Yvelines Guichet unique de l'eau 35 rue de Noailles BP 1115 78011 Versailles Cedex
Essonne (91)	Direction Départementale des Territoires de l'Essonne Service Environnement - Bureau de l'Eau Guichet Unique de l'Eau Boulevard de France 91010 Evry Cedex
Val-d'Oise (95)	Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise Préfecture – Guichet unique de l'eau 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95010 Cergy-Pontoise Cedex

Liste de liens utiles	
Nomenclature « eau » annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/nomenclature_eau_-_avril_2017.pdf
Guide du CGDD sur la nomenclature annexée au R.122-2 CE (évaluation environnementale)	https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-28555-evaluation-environnementale-guide-reforme.pdf
Brochure DRIEE « Bien gérer les eaux de pluie - Principes et pratiques en Ile-de-France »	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_-_bien_gerer_les_eaux_de_pluies_-_driee_-_2019_vf_.pdf
Carte CARMEN : Référentiel des masses d'eau du SDAGE 2010-2015	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Referentiel_ME2015.map
Informations sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-sage-en-ile-de-france-a75.html
Carte CARMEN des SAGE franciliens	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/SAGE.map
Informations sur les enveloppes d'alerte zones humides de la DRIEE	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/enveloppes-d-alerte-zones-humides-en-ile-de-france-a2159.html
Carte des enveloppes d'alerte Zones Humides	http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/73/Zones_humides.map
Informations sur les zones Natura 2000	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html
Carte CARMEN – cocher le critère « inventaires et biodiversité » pour les zones Natura 2000	http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map
Cartes des plans de prévention des risques naturels	http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/
Informations sur les captages d'alimentation en eau potable	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/protger-la-qualite-de-l-eau-potable-en-prevenant-r1622.html
Base de données BASOL sur les sites et sols pollués	https://basol.developpement-durable.gouv.fr/accueil.php